



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 94863

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le non-respect des délais pratiqués par le CEPS (comité économique des produits de santé) s'agissant de l'inscription de certains dispositifs médicaux sur la liste des produits et prestations pouvant être remboursés par l'assurance maladie. Ce dysfonctionnement récurrent met en danger les PME et TPE du secteur des dispositifs médicaux, qui emploient en France plus de 65 000 personnes. D'autant plus, que la réussite de ce secteur est basée sur un nombre limité de produits et de rapide cycles d'innovation. Par ailleurs, alors que le CEPS dispose normalement de 180 jours de délais afin d'effectuer une inscription, cet organisme, a lui-même observé qu'il mettait 328 jours pour une inscription d'un nouveau produit. Il lui demande comment il souhaite aider ce comité à respecter les délais impartis.

Texte de la réponse

Le Comité économique des produits de santé (CEPS) a été confronté ces derniers mois à une activité de forte intensité qui a engendré des retards dans l'instruction des demandes de dossiers d'inscription ou de modification d'inscription des dispositifs médicaux sur la liste des produits et prestations (LPP). Conscient de la situation des acteurs du secteur des dispositifs médicaux et des enjeux liés au respect de délais contraints, le CEPS a procédé au renforcement de ses équipes et met en œuvre un plan d'actions dédié à la résorption des retards. Ces actions produisent d'ores-et-déjà des premiers résultats positifs et doivent permettre une amélioration pérenne du fonctionnement du CEPS.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94863

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 juillet 2016

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3012

Réponse publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6943